

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 84

présenté par
M. Tardy

ARTICLE PREMIER

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 10 par les mots :

« sous peine de 50 000 euros d'amende administrative en cas de manquement »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important d'assortir une interdiction d'une sanction, afin de la rendre opératoire et efficace.